

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	DROIT ECONOMIE GESTION					M1
Mention :	SCIENCES DU MANAGEMENT					
Parcours :	COMPTABILITE CONTROLE AUDIT					
Volume horaire étudiant :	405 h	106 h	h	h	h	528 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Martial CHADEFaux Professeur ☎ 03.80.39.35.41 martial.chadefaux@u-bourgogne.fr	Nadine PICOT ☎ 03.80.39.57.48 Nadine.picot@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : UFR SCIENCE ECONOMIQUE ET GESTION	

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

La spécialité Comptabilité-Contrôle-Audit (CCA) de la mention Sciences du Management a pour objectif de former aux métiers de la comptabilité, de l'expertise-comptable et de l'audit, mais aussi plus accessoirement du contrôle de gestion et de l'audit interne.

L'enseignement dispensé allie à la fois culture générale en sciences de gestion et compétence plus spécialisée dans le domaine de la comptabilité, du droit et de l'audit. s'agit d'une formation intensive et très ouverte sur le monde professionnel. Elle est réalisée en collaboration avec les milieux professionnels de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes, milieux avec lesquels l'I.A.E. de Dijon, et de manière plus large, l'Université de Bourgogne, ont tissé des liens étroits tant au plan régional que national. L'enseignement dispensé allie à la fois culture générale en sciences de gestion et compétence plus spécialisée dans le domaine de la comptabilité, du droit et de l'audit. Le professionnel de la comptabilité se doit, en effet, de réunir aujourd'hui une double compétence : spécialiste du domaine comptable, il se doit d'être également généraliste, compte tenu de sa position de conseil du chef d'entreprise. Cette formation permet à ses étudiants d'obtenir des dispenses d'épreuves au niveau des diplômes comptables supérieurs et notamment 5 des 7 épreuves de Diplôme supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG). Le bénéfice de ces dispenses d'épreuves (qui fait l'objet d'un arrêté ministériel) suppose le respect du référentiel programme défini par le DSCG ce qui a pour conséquence de contraindre en partie le contenu de la maquette de la formation.

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

A l'issue de la première année de Master (M1), les étudiants ont vocation à intégrer la deuxième année de la spécialité Comptabilité- Contrôle-Audit. Néanmoins, ceux qui le désirent, peuvent éventuellement envisager de poursuivre et achever leur parcours en Master 2 dans une autre spécialité de Master au sein de l'Université de Bourgogne (Droit fiscal, Finance, Contrôle de gestion, Recherche,...) ou dans une autre Université.

Les étudiants issus de la formation occupent des postes soit en cabinet d'expertise comptable et d'audit, soit en entreprises.

- En cabinet, les diplômés sont recrutés comme experts-comptables stagiaires, auditeurs juniors dans des cabinets d'audit ou collaborateurs dans des cabinets d'expertise-comptable.

- En entreprise, ils ont vocation à occuper des postes d'encadrement dans le domaine comptable et financier. En particulier, ils sont susceptibles d'intégrer des directions financières, directions comptables, secrétariats généraux de sociétés, directions du budget, du contrôle de gestion ou services d'audit interne.

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

A l'issue de la formation, les diplômés peuvent prendre en charge au sein de cabinets d'expertise comptable ou au sein de directions comptables et financières d'entreprises différentes fonctions autour des compétences variées suivantes :

- Activité de production de tout ou partie des états comptables et financiers d'une structure simple ou complexe ;
- Activité d'audit légal ou contractuel de tout ou partie des états comptables et financiers d'une structure simple ou complexe ;
- Accompagnement d'une entreprise en phase de création, développement, transformation ou transmission dans les domaines de la comptabilité, du droit et de la gestion ;
- Réalisation d'études ou de conseils dans le domaine comptable, juridique, fiscal ou social à la demande d'une entreprise
- Activité de contrôle de gestion au sein d'une entité ;
- Activité d'analyse et de diagnostic financier au sein d'une entité simple ou complexe
- Participation à la détermination et à la mise en œuvre de la politique financière d'une entité simple ou complexe ;
- Participation à la conception et à l'utilisation d'outils de comptabilité de gestion.

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

L'étudiant aura acquis des compétences générales en gestion qui lui assurent un niveau de connaissance indispensable à l'exercice de fonction d'encadrement dans l'entreprise. Par ailleurs, il aura acquis un début de spécialisation dans les domaines comptables, juridiques et financiers.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ De plein droit :

Au sein de l'Université de Bourgogne, ce parcours est ouvert aux étudiants issus de la licence Economie - Gestion, option Métiers de la comptabilité, sous réserve de validation de l'année de licence avec des résultats suffisants dans les UE de spécialisation (UE4bis et UE5). Pour les autres parcours de cette licence, un examen du dossier et un entretien individuel sont prévus

■ Sur sélection :

La première année de Master de la spécialité CCA est également ouverte à des étudiants ayant validé 180 ECTS dans le cadre d'une formation comptable supérieure. Dans ce dernier cas, un examen du dossier et un entretien individuel sont prévus.

Les admissions sont prononcées par le Chef d'Etablissement sur proposition du Responsable de la spécialité CCA du Master en fonction des places disponibles, après examen du dossier et entretien individuel.

L'admission s'effectue dans les limites de la capacité d'accueil, soit 30 étudiants pour la spécialité.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

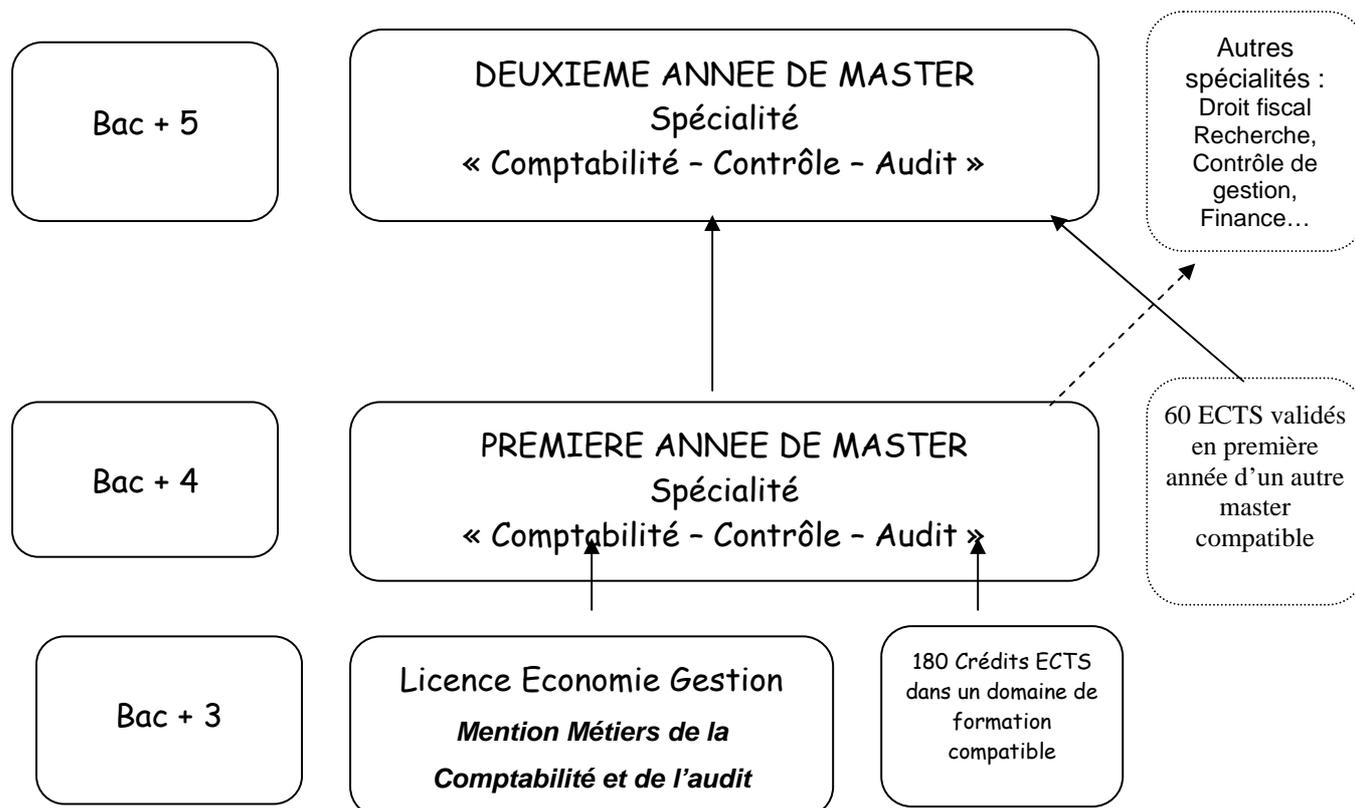
Après examen des dossiers selon la procédure en vigueur, des étudiants peuvent également être admis en première année de Master à l'issue d'une procédure de validation d'acquis des diplômes étrangers ou une procédure de validation des acquis de l'expérience pour les salariés justifiant d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions comptables. Dans tous les cas, l'admission est fonction des capacités d'accueil dans la spécialité (30 étudiants, hors redoublements).

Les dossiers de candidature sont à télécharger sur le site : www.u-bourgogne.fr/IAE/CCA .

Les candidats à la formation continue doivent se rapprocher du service de formation continue de l'Université de Bourgogne.

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation (03.80.39.57.48)

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université -SUFLOB (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :
■ Schéma général des parcours possibles :

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :
SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion financière	Contrôle de gestion 1	18			24		CT écrit 2h	Epreuve écrite	3		3
	Gestion et Politique financière	24			24		CT écrit 2h – CC dossier	Epreuve écrite	1.8	1.2	3
TOTAL UE 1		42			48	6					6

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Langues et langages 1	Management des systèmes d'information 1	12	12		24		CT	Epreuve écrite 2h	3		3
	Anglais - TOEIC	12	12		24		CT CC +oraux	Epreuve orale	2	1	3
TOTAL UE 2		24	24		48	6					6

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion comptable et fiscale	Technique comptable approfondie 1	16	8		24		CT	Epreuve orale	2		2
	Fiscalité 1	18	6		24		CT écrit – 2 heures	Epreuve orale	2		2
	Comptabilité des sociétés 1	12	12		24		CT	Epreuve écrite	2		2
TOTAL UE 3		46	26		72	6					6

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion juridique	Droit du travail 1	20			20		CT	Epreuve écrite	2		2
	Droit pénal des affaires	20			20		CT	Epreuve écrite	2		2
	Droit des sociétés1	18	6		24		CT	Epreuve écrite	2		2
TOTAL UE 4		58	6		64						6

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion stratégique et opérationnelle	Stratégie	24				24	CT écrit – 1h + CC	Epreuve écrite	1.8	1.2	3
	Stage							x	3		3
TOTAL UE 5		24			24	6					6

TOTAL S1		200	56		256	30			26,6	3,4	30
-----------------	--	------------	-----------	--	------------	-----------	--	--	-------------	------------	-----------

SEMESTRE 2

UE 6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Environnement Financier	Marchés financiers et gestion des risques	24			24		CT	Epreuve écrite 2h	3		3
	Gestion financière internationale	24			24		CT	Epreuve écrite 2h	3		3
TOTAL UE 6		48			48	6			6		6

UE 7	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Contrôle de gestion et Systèmes d'information	Contrôle de gestion 2	18			24		CT	Epreuve écrite 2h	3		3
	Management des systèmes d'information 2	12	12		24		CT	Epreuve écrite	3		3
TOTAL UE 7		30	12		48	6			6		6

UE 8	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Langues et langages 2	Anglais TOEIC	12	12		24		CT - CC	Epreuve orale	2	1	3
	Informatique appliquée à la comptabilité	18	6		24		CT	Epreuve orale	3		3
TOTAL UE 8		30	18		48	6			5	1	6

UE 9	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion comptable	Technique comptable approfondie 2	16	8		24		CT	Epreuve orale	2		2
	Comptabilité des sociétés 2	12	12		24		CT	Epreuve écrite	2		2
	Méthodologie de la recherche	15			15		CT + CC	Epreuve écrite	1		1
TOTAL UE 9		43	20		63	6			5		5

UE 10	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit et Fiscalité	Droit des sociétés 2	18	6		24		CT	Epreuve orale	2		2
	Droit du travail 2	20			20		CT – Ecrit 2h	Epreuve écrite	2		2
	Fiscalité 2	18	6		24		CT - Ecrit 2h	Epreuve orale	2		2
TOTAL UE 10		56	12		68	6			6		6

TOTAL S2	218	62			280	30			29	1	30
-----------------	------------	-----------	--	--	------------	-----------	--	--	-----------	----------	-----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du 18 octobre 2004.

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'Université le 2 avril 2001.

Les dispositions relatives au contrôle des connaissances sont celles en vigueur au sein du Master Economie-Gestion, Mention Sciences du Management.

Principes généraux du Master Sciences du Management :

Le contrôle des connaissances repose sur les conditions générales suivantes (M1 et M2) :

La moyenne générale de chaque semestre est déterminée par compensation entre UE, chaque UE étant affectée d'un coefficient correspondant à des crédits européens (ECTS). Le semestre est validé et capitalisé si l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20.

Pour toute UE composée de plusieurs matières, la moyenne de l'UE est déterminée en fonction de la note obtenue dans chaque matière affectée d'un coefficient attribué à la matière. Toute UE validée est capitalisée en crédits ECTS.

Chaque année de Master est validée dès lors que l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20. Il y a compensation entre le 1^{er} et le 2^{ème} semestre de chaque année.

Dans le cas où l'étudiant obtient une moyenne inférieure à 10/20 pour un semestre, et que la moyenne générale sur l'année est inférieure à 10 sur 20, l'étudiant doit subir une deuxième session d'examens organisée en septembre pour les deux semestres. L'étudiant doit alors repasser les UE non validées.

A l'intérieur d'un semestre, l'étudiant conserve le bénéfice des UE validées qui sont capitalisées.

L'étudiant qui n'a pas validé le premier semestre est néanmoins autorisé à suivre les enseignements du second semestre.

L'attribution des mentions s'effectue en fonction de la moyenne générale :

De 10 à 11,99 : mention Passable, de 12 à 13,99 : mention Assez bien, de 14 à 15,99 : mention Bien

Au-delà de 16 : mention Très Bien.

Le Master Economie-Gestion Mention Sciences du Management avec mention de la spécialité suivie (Comptabilité-Contrôle-Audit en l'espèce) est attribué aux étudiants qui ont validé 120 crédits ECTS correspondant aux quatre semestres d'enseignement et qui ont validé le stage obligatoire de deuxième année de Master.

Le jury peut autoriser les étudiants à redoubler leur année en cas de non admission en M1 ou en M2.

Principes spécifiques à la spécialité « Comptabilité-Contrôle-Audit » :

A l'issue de la première année de Master, l'étudiant qui a validé les deux semestres avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 valide son année.

A l'issue de la deuxième année de Master, l'étudiant qui a validé les deux semestres avec une moyenne générale supérieure à 10 sur 20 devient titulaire du Master Economie-Gestion, Mention Sciences du Management – Spécialité « Comptabilité-Contrôle-Audit ». Les conditions d'attribution de la mention sont celles de la mention Master sciences du management.

● **Sessions d'examen**

Deux sessions d'examens sont organisées dans l'année. La première session est organisée au terme de chacun des deux semestres d'enseignement. La deuxième session est organisée en septembre de chaque année pour chacun des deux semestres d'enseignement.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

Dispositions relatives à chaque matière figurant dans une U.E : Chaque matière figurant dans une UE donne lieu à une évaluation dont les modalités pratiques sont définies par l'enseignant en charge du cours. Les modalités pratiques sont rappelées aux étudiants au plus tard lors de la première séance d'enseignement.

Stage : Avant leur entrée en Master, les étudiants doivent effectuer un stage d'une durée d'un mois minimum et qui donnera lieu à évaluation dans le cadre de l'UE5. Ce stage fait l'objet d'une convention. L'évaluation sera basée sur le rapport de stage remis par l'étudiant avant une date limite qui sera fixée par l'enseignant responsable de la spécialité.

A la fin de l'année de M1, les étudiants ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'une durée de 1 mois minimum (4 mois maximum) avant l'entrée en Master 2 au sein d'une entreprise ou d'un cabinet d'expertise comptable et/ou de commissariat aux comptes (au cours de la période juin-septembre). Ce stage donne lieu à l'établissement d'une convention et à la désignation d'un enseignant-suiveur. A l'issue de son stage, l'étudiant élabore un rapport de synthèse remis à l'enseignant-suiveur et fait compléter par l'entreprise d'accueil un document d'évaluation. Ces documents serviront de base à l'évaluation du stage par l'enseignant-suiveur.